

## ANNEXE - Plan de relance 2021 – 2022 - CUMA

3 principales mesures d'aides pour les investissements de matériel en CUMA ;

- Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique.
- Aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique.
- Plan protéines ; Investissement dans des équipements spécifiques permettant la culture, la récolte et le séchage d'espèces riches en protéines végétales et le développement de sursemis de légumineuses fourragères.

---

### Renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique

**Plancher** : 2 000€

**Plafond** : pour les CUMA : 150 000€ d'investissements.

**Dates d'ouverture** : du 04/01/2021 au 31/12/2022 ou jusqu'à épuisement des fonds.

**Taux d'aides** : pour les CUMA 30% du coût HT pour les investissements du point IV

40% du coût HT pour les investissements des points I et III

50% du coût HT pour les investissements du point II

**Matériels éligibles :**

**Point I (40%)** : Équipements d'application de produits phytosanitaires

- Systèmes de pulvérisation complet pour la viticulture (pulvérisateur à flux dirigé, descentes, descentes avec panneaux récupérateurs, pulvérisateur à flux tangentiel, flux tangentiel) (/!\ marques et modèles définis dans l'annexe de la décision de la directrice générale de FranceAgrimer)
- Systèmes de pulvérisation pour la viticulture labellisés performance pulvé
- Systèmes de pulvérisation complet pour l'arboriculture (pulvérisateur à flux dirigé, pulvérisateur à flux tangentiel, descentes avec panneaux récupérateurs) (/!\ marques et modèles définis dans l'annexe de la décision de la directrice générale de FranceAgrimer)
- Rampe à assistance d'air pour les cultures basses (/!\ marques et modèles définis dans l'annexe de la décision de la directrice générale de FranceAgrimer)
- Buses pour appareils à rampe pour les cultures basses (ces buses doivent occuper l'intégralité des positions de la rampe), buses à mélange double fluide (/!\ marques et modèles définis dans l'annexe de la décision de la directrice générale de FranceAgrimer)
- Buses désherbage pour cultures pérennes (/!\ marques et modèles définis dans l'annexe de la décision de la directrice générale de FranceAgrimer)

**Point II (50%)** Equipements de substitution à l'usage des produits phytosanitaires

- Matériel de broyage
- Matériel de gestion de l'enherbement (désherbage mécanique), matériel de travail de sol
- Matériel de traitement
- Matériel de prophylaxie

**Point III (40%) Matériel pour la qualité de l'air et matériel d'épandage d'effluents**

- Couvertures de fosses et de fumiers
- Epandeurs à fumier
- Tonnes à lisier labellisées eco épandage
- Rampes
- Matériels d'enfouissement
- Injecteurs

**Point IV (30%) Matériel de précision**

- Capteur optique pour modulation intra-parcellaire
- Localisation de fertilisation Capteur de localisation

---

**Aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique.****Plancher** : 2 000€**Plafond** : pour les CUMA : 300 000€ d'investissements**Dates d'ouverture** : du 04/01/2021 au 31/12/2022 ou jusqu'à épuisement des fonds**Taux d'aides** : 40% pour les CUMA**Matériels éligibles :****Point I** : Les matériels de protection contre le gel**Point II** : Les matériels de protection contre la grêle**Point III** : Les matériels de protection contre la sécheresse

---

**Plan protéines partie aide à l'investissement dans des équipements spécifiques permettant la culture, la récolte et le séchage d'espèces riches en protéines végétales et le développement de sursemis de légumineuses fourragères****Plancher** : 1 000€**Plafond** : pour les CUMA : 150 000€ d'investissements**Dates d'ouverture** : (entre le 8 et le 11 janvier 2021, à confirmer) au 31/12/2022 ou jusqu'à épuisement des fonds**Taux d'aides** : 50% pour les CUMA**Matériel éligible :****Point I** : les matériels pour la culture, la récolte des espèces riches en protéines, le séchage des légumineuses fourragères ainsi que le stockage sur l'exploitation**Point II** : les semences permettant l'enrichissement des prairies en légumineuses fourragères

Sources : FN CUMA et FR CUMA N-A

---

Toutes les mesures n'apparaissent pas ici, n'hésitez pas à nous contacter pour vérifier l'éligibilité d'un matériel.